



**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU
MERCREDI 9 OCTOBRE 2019**

I – ADMINISTRATION

2019-43 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire, dans le cadre des dispositions de l'article 1521 du code général des impôts, de délibérer afin d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les entreprises qui justifient de la gestion de leurs déchets par un prestataire privé.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi précitée,

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 les entreprises suivantes :

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
AUVERS-SUR-OISE	SARL LES PASTO	6, rue du Général de Gaulle	M. BOILLEAUT
BEAUCHAMP	Compagnie Générale Location	ZI - 22, rue Denis Papin	SA Compagnie Générale Location
BEAUCHAMP	LES CARS LACROIX	53-55, chaussée Jules César	SCI JULES CESAR
BEAUCHAMP	LACROIX PARTICIPATION & SERVICES	53-55, chaussée Jules César	SAS Lacroix Participation et Services
BESSANCOURT	METAUX 116 – SOREVO ENVIRONNEMENT	10, chemin d'Eragny	SCI SOREVO ENVIRONNEMENT
FREPILLON	AMS France	10, avenue Charles de Gaulle	AMS France
FREPILLON	CARBUSERV'AUTO	14, avenue Charles de Gaulle	TOTAL MARKETING SERVICES
FREPILLON	AROMETSAVEURS	10, avenue Louis Blériot	SCI DES SAVEURS
HERBLAY	LIDL	7, Rue René Coty	SNC LIDL
HERBLAY	HAAR France	13, rue René Cassin	HAAR France

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
HERBLAY	SCAL	25, rue Lavoisier	SCI LA SIAGNE
HERBLAY	SA LE HOLLOCO	403, route de Conflans	SCI SARRAIL
HERBLAY	ALINEA	ZAC de la Patte d'Oie 2, avenue Louis Armand	ALINE IMMO
HERBLAY	DECATHLON	12, mail des Copistes	SA DECATHLON
HERBLAY	ALISE SARL	1, mail des Copistes	FONCIERE DES MURS
HERBLAY	HERBLAY DIFFUSION - LA FOIR' FOUILLE	Angle RN14 - Zac de la Patte d'Oie - Avenue Louis Armand	SCI HERVAL
HERBLAY	BOX PLUS SELF STOCKAGE	18, avenue Paul Langevin	SOGEBAIL
HERBLAY	SVP TRANSPORT	22, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	EXIDE TECHNOLOGIES	15/17, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	SA TAPIS SAINT MACLOU	49/51 boulevard du Havre	SA TAPIS SAINT MACLOU
HERBLAY	TENDANCES SUCREES	PA des Copistes – 6/8 rue Berthe Morizot	SKALIMMO
HERBLAY	LEROY MERLIN	5-7 rue Louis Armand	SA L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE
HERBLAY	SODICOOC	ZAC des Copistes – lot 6A	SAS HYGENA CUISINES
HERBLAY	CONFORAMA	6, rue des Combattants de la Résistance	CONFORAMA France
HERBLAY	LES HALLES DE L'AVEYRON	1 rue Paul Signac	SCI des Vergers d'Herblay
HERBLAY	RESTAURANT MADINCO	5 rue Paul Signac - HERBLAY	SCI des Vergers d'Herblay
HERBLAY	CAP FRAICHEUR	3 rue Paul Signac - ZAC des Copistes Herblay	SCI des Vergers d'Herblay
HERBLAY	MAISONS DU MONDE	Parc D'activité Commercial La Patte d'Oie 2, Rue Louis Armand	SNC Avenue Paul Langevin
HERBLAY	BUT INTERNATIONAL	252 et 252 bis, boulevard du Havre	SCI DU VAL D'OISE

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
HERBLAY	BUT INTERNATIONAL	5, rue Édouard Branly	SCI LA VAUCLUSIENNE
HERBLAY	INTERSPORT HERBLAY SPORT	2, rue René Cassin	M. GUICHARD SCI HORIZON 2011
HERBLAY	ANIMALIS	RN 14 – LA PATTE D'OIE	SNC avenue Paul Langevin
MERY-SUR-OISE	SARL MANUFABRIQUE	56, chemin des Bœufs	SCI GUI'HOME
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 27 chemin des Bœufs	SAS HEMYS
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 36 chemin des Bœufs	SAS HEMYS
MERY-SUR-OISE	Société FUMEVENT	ZA des Bosquets n°4 - 20, chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	DEMENAGEMENTS GRIÉ SARL	Parc d'Activité des 4 Chemins - rue Jean Brestel	SCI du Berger
MERY-SUR-OISE	FORUM ENVIRONNEMENT	38/40 ZA les Bosquets 4	SCI LES CARRIERES
MERY-SUR-OISE	TECHNIVAP	Parc d'activité des 4 chemins - BP 21	SCI DES QUATRE CHEMINS
MERY-SUR-OISE	EURO NACELLES	ZA Des Bosquets 37, chemin des Bœufs	SCI PASSARD INVESTISSEMENTS
MERY-SUR-OISE	MGGC	20 chemin des Bœufs - ZA LES BOSQUETS 2	SCI LES BOSQUETS 2000
MERY-SUR-OISE	SCI EDA	11, chemin des Bœufs	M. FOLLIN
MERY-SUR-OISE	Société MGP	14, chemin des Bœufs ZA des Bosquets	SCI ABB
MERY-SUR-OISE	SARL LUMINA PEINTURES	33, chemin des Bœufs - ZA Les Bosquets 4	SCI BOSQUET DE SOGNOLLES
MERY-SUR-OISE	SARL POLICHROME	28, chemin des Bœufs – ZA Les Bosquets 2	SCI IMMOBILIERE ADS
MERY-SUR-OISE	HEXIS	37-39, chemin de Pontoise	SCI LE BOSQUET
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA - INTERMARCHÉ	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA – PARKING INTERMARCHÉ	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 20 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 30 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
MERY-SUR-OISE	SAS K-VAL	ZA les Bosquets N°4 - 21 chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	CHÂTEAU DE MERY	9 bis, rue de l'Isle Adam	CHÂTEAU DE MERY
MERY-SUR-OISE	MADER FRANCE établissement Mery sur Oise	1 Parc d'activité des 4 Chemins- BP 24	SA CORSOLAC MADER France
MERY-SUR-OISE	GRAPHIQUE CONSEIL	ZA les Bosquets N°4 - 60, chemin des Bœufs	SCI SAFLO
MERY-SUR-OISE	TAJO PLAST	ZA des Bosquets 4 – 44 chemin des Bœufs	SCI DAUPHIN
MERY-SUR-OISE	D.A.V.	ZA des Bosquets 4 – 29 chemin des Bœufs	SCI ADNJ Immobilier
MERY-SUR-OISE	PUBLIPEINT	ZA des Bosquets 4 – 62 chemin des Bœufs	SCI PUBLIMMO
PIERRELAYE	DACHSER France Transport	280, route de Conflans	DACHSER FRANCE
PIERRELAYE	PICHETA	13, route de Conflans - BP 60	SAS PICHETA
PIERRELAYE	TISSUS DES URSULES	232, bd du Havre	SARL FONCIERE 29
PIERRELAYE	MC DONALD'S - PRS	80, route d'Eragny	MC DONALD'S France
PIERRELAYE	ANAI	49, Chaussée Jules César - ZI les Marcots	Association Normande d'Action Institutionnelle Sanitaire
PIERRELAYE	TRUFFAUT	270, boulevard du Havre	SAS ETS HORTICOLES Georges. TRUFFAUT
PIERRELAYE	SAS PETITDIDIER ET FILS	2 bis, avenue du Général Leclerc	SCI MOULIN A VENT SABLONNIERE
PIERRELAYE	SNC NATUREO PIERRELAYE	266, boulevard du Havre	SCI LM Ile de France
SAINT LEU LA FORET	SCI VALF	3, chemin Herbu	SCI VALF
TAVERNY	Mc Donald's TCS	Centre Commercial Les Portes de Taverny	SAS MC DONALD'S France
TAVERNY	Syndicat de Copropriété du Centre Commercial « Les Portes de Taverny »	rue Théroigne de Méricourt	Syndicat des Copropriétaires du Gestionnaire « Les Portes de Taverny »
TAVERNY	SA AUCHAN France - AUCHAN TAVERNY	rue Théroigne de Méricourt	SA AUCHAN FRANCE

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
TAVERNY	SAS GIFI MAG	Rue Théroigne de Méricourt	SCI MAG TAVERNY
TAVERNY	3 ^{ème} PORTE	ZAC de Boissy Rue Jean Baptiste Clément	SAS France QUICK
TAVERNY	SERRURERIE MODERNE	2-4, rue Condorcet - BP10033	SCI du Petit Bois
TAVERNY	HAFELE France	ZA des Châtaigniers 10, allée Benoit Dubost	HAFELE France
TAVERNY	SOFITRANS	11, rue des Entrepreneurs	HALTE KERFONTAINE
TAVERNY	FLASH TRANSPORTS	11, rue des Entrepreneurs	HALTE KERFONTAINE
TAVERNY	SARL FB DIFFUSION – JEAN LOUIS DAVID	Centre Commercial Les Portes de Taverny - ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PRESSING 5 A SEC	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PHOTOMATON	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ORANGE France TELECOM	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	STARTER LIZA H	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BOULANGERIE PAUL	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PROMOD	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 21- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SA ATUVUE KRYS	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 21- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
TAVERNY	LES CHOCOLATS DE TAVERNY JEFF DE BRUGES	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 13- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MCB SERVICES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PHARMACIE POTOT	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CLAIRE'S	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 21- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MARC ORIAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	H3M SAS – COMPAGNIE DES PETITS	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SAN MARINA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	H&M - HENNES & MAURITZ	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SERGENT MAJOR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PARASHOP	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
TAVERNY	DARJEELING	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	S.A. AUDIOVISION / ALAIN AFFLELOU	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 71- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EDEN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 63- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SFD / SFR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	FRANCK PROVOST	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LOUIS PION	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO CLUB	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACQUELINE RIU	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	OLLY GAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 42- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	POP BIJOUX	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 34- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
TAVERNY	MICROMANIA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EXCLUSIF / ELLIOT JAMES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JULIE GUERLANDE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	HISTOIRE D'OR	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 58- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	Société FRICDYL'S / RAYONNANCE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	COURIR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ARMAND THIERRY	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	GENERALE D'OPTIQUE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ROUGE GORGE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PIMKIE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	YVES ROCHER	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
TAVERNY	KIKO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACK & JONES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	X AND O	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BODY MINUTE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PANDORA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	WE FIX	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BRICORAMA	66, Centre Commercial « Les Portes de Taverny » Rue Jean Baptiste Clément	LA MAISON DU TREIZIEME
TAVERNY	LIDL	9, avenue Théodore Monod	SA CMCIC LEASE
TAVERNY	CAPWEST GROUPE	Boulevard Jean Antoine Chaptal	CAPWEST GROUPE
TAVERNY	SAS LE CASTEL	5, rue des Bruyères	HSBC REAL ESTATE LEASING

PRECISE que le fait d'être exonéré entraîne un renoncement aux services de collecte et traitement du Syndicat et à l'utilisation de la déchèterie de Bessancourt.

2019-44 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Principal 2019 a été voté lors du Comité Syndical en date du 3 avril 2019.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de réaliser une Décision Modificative pour prendre en compte les factures du CIG pour la mise à disposition d'un agent de catégorie C en remplacement de l'assistante administrative en arrêt maladie depuis le 10 décembre 2018.

Monsieur le Président indique que cet agent a été mis à disposition depuis le 7 août 2019 et propose de prévoir sa présence jusqu'au 31 décembre 2019.

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
	-	6288 - Autres services extérieurs	+16 400 €
		022 - Dépenses imprévues de la section de fonctionnement	-16 400 €
TOTAL		TOTAL	0 €

Le Comité syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**.

DECIDE d'effectuer sur le Budget Principal 2019 les modifications citées ci-dessus.

2019-45 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE SYNDICAT AZUR

Nonobstant la qualité de la proposition de conventionnement pour six ans formulée par le Syndicat AZUR, il est apparu à l'assemblée que les répercussions d'une telle modification, à très court terme, sur les engagements annexes du Syndicat étaient difficilement quantifiables et maîtrisables en l'état.

Pour parvenir aux conditions d'une prise de décision sereine, il a été demandé de différer cet examen afin de se donner le temps nécessaire pour l'étudier finement et de manière plus exhaustive notamment en regard des changements opérationnels engendrés par un tel choix.

Après un large débat, les élus du Syndicat ont décidé de retirer la délibération de l'ordre du jour.

2019-46 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER UN CONTRAT TERRITORIAL AVEC ECO-MOBILIER

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, une filière a été structurée afin d'apporter des soutiens sur la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

Monsieur le Président explique que l'éco-organisme ECO-MOBILIER, société privée qui regroupe des fabricants et distributeurs de l'ameublement a été agréée par les pouvoirs publics par arrêté du 26 décembre 2017.

Cet éco-organisme a pour mission de gérer la filière de recyclage et de valorisation des déchets d'ameublement domestique. Le Syndicat a contractualisé avec cet éco-organisme dès 2013.

Pour répondre aux objectifs de collecte et de valorisation issus du cahier des charges, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure un contrat, qui prévoit la mise en œuvre d'une collecte séparée, en accord avec la collectivité, et la mise en place de soutiens financiers aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés non séparément et traités par la collectivité.

Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

ACTE le principe d'une contractualisation avec l'éco-organisme ECO-MOBILIER,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette convention et au versement des aides.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice.

II – RESSOURCES HUMAINES

2019-47 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2019 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR, D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL ET D'UN POSTE D'INGENIEUR HORS CLASSE

Monsieur le Président annonce à l'assemblée que la directrice du Syndicat va quitter TRI-ACTION pour une autre collectivité courant décembre 2019.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu

pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 précitée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

DECIDE de créer au tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet comme suit :

- 1 poste d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- 1 poste d'ingénieur principal, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- 1 poste d'ingénieur hors classe, relevant de la catégorie hiérarchique A,

DECIDE que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet à compter du 1^{er} novembre 2019 :

POSTES AU 1 ^{er} septembre 2019	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET	POSTES AU 1 ^{er} novembre 2019
<u>Filière Technique :</u>		<u>Filière Technique :</u>
0	Ingénieur Hors Classe	1
1	Ingénieur Principal	2
1	Ingénieur	2
1	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1
1	Agent de Maîtrise	1
3	Adjoint Technique Territorial	3
TOTAL : 7		TOTAL : 10
<u>Filière administrative</u>		<u>Filière administrative</u>
1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1
1	Adjoint Administratif	1
TOTAL : 2		TOTAL : 2

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés - rémunération principale, indemnité de résidence, supplément familial et autres indemnités.

2019-48 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A

(Emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi)

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

DECIDE la création d'un emploi de directeur général des services dans le grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie A à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2019 pour assurer la gestion technique, administrative et financière du Syndicat.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 si aucun fonctionnaire n'aura pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins de service ; le Syndicat ne pouvant dûment fonctionner sans direction.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience significative dans le domaine de la valorisation des déchets ménagers et faire preuve d'une capacité reconnue d'analyse et de synthèse et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

III – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,

Jean-Charles RAMBOUR



Siège social et bureaux :
Zone industrielle - Rue de Pierrelaye - 95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18 - Fax : 01 34 18 30 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi neuf octobre à vingt heure trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le trente septembre deux mille dix-neuf, se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

M. JENNY M. BRASSEUR Mme CABARET Mme DUPREZ PANNETRAT Mme BERNARD M. TAILLY M. RAMBOUR Mme PORCHEZ Mme CHOCHON-LAMBERT Mme TEILLAND Mme FAIDHERBE M. ARES	Communauté d'Agglomération Val Parisis
M. COLIN M. OBERTI	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
-	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. CAUET a donné un pouvoir à Mme CHOCHON-LAMBERT	Communauté d'Agglomération Val Parisis
M. EON a donné un pouvoir à M. TAILLY	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MARTIN	Communauté d'Agglomération Val Parisis
M. DOHY	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame BOUTAIN, Directrice du Syndicat.
Monsieur BARDAILLE, Directeur-Adjoint du Syndicat.